
L'impact des choix comptables d'une PME sur les décisions de financement

Daniel Tremblay, CA, MPA
Université du Québec à Chicoutimi

Introduction

Ces dernières années, l'Institut canadien des Comptables agréés (ICCA) a adopté des normes comptables devenues très complexes dans le but de faire face aux besoins changeants des utilisateurs des états financiers et de protéger le public des scandales financiers comme ceux que nous avons connus dernièrement. Plusieurs de ces changements sont apparus pour satisfaire les besoins de diffusion d'information financière des sociétés ouvertes. Il s'agit dans une certaine mesure d'un phénomène inévitable, en partie attribuable à la complexité croissante du monde des affaires et aux pressions de plus en plus fortes exercées par les marchés financiers, qui exigent une information financière transparente. La complexité des normes comptables est parfois essentielle pour qu'il soit possible de donner une image fidèle des opérations et des événements auxquels les entreprises sont parties.

Cette complexification de la normalisation comptable jumelée avec le désir de publier des informations financières pertinentes et comparables ont incité le Conseil des normes comptables (CNC) canadiens à se questionner sur les normes comptables qui devraient être appliquées dans les prochaines années. Le CNC est arrivé à la conclusion que les règles d'information pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes (par exemple les sociétés ouvertes) devraient être les Normes internationales d'informations financières (IFRS). Ces changements seront en vigueur à compter de 2011.

Si, sur la base de l'intérêt public, ces changements sont justifiés dans le cas des sociétés ouvertes, l'application de normes d'information financière identiques pour toutes les sociétés à but lucratif est de plus en plus remise en question. Bon nombre d'intéressés se sont interrogés sur l'opportunité de continuer à imposer aux sociétés fermées, qui ont des comptes à rendre à quelques utilisateurs seulement, le fardeau de la conformité à un ensemble considérable d'exigences en matière d'information financière¹. En réaction à ces pressions et dans le but de répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers, le CNC a offert des choix comptables aux entreprises sans obligation publique de rendre des comptes². En effet, depuis quelques années, les PME peuvent choisir certaines conventions comptables moins complexes que celles exigées aux sociétés ouvertes. Cependant, l'application de traitements comptables simplifiés sur une base volontaire pourrait modifier considérablement l'image de la situation financière d'une entreprise lors de l'interprétation des états financiers et ainsi influencer une décision de financement. Dans une région comme le Saguenay – Lac-Saint-Jean

L'application de traitements comptables simplifiés sur une base volontaire pourrait modifier considérablement l'image de la situation financière d'une entreprise lors de l'interprétation des états financiers et ainsi influencer une décision de financement.

où le nombre de PME dépasse largement celui des sociétés ouvertes, le financement bancaire est un sujet d'actualité puisqu'il s'avère la principale source de financement des PME³.

1. Normalisation comptable actuelle

Actuellement, les PME sont assujetties aux normes comptables du Manuel de l'ICCA, mais depuis plusieurs années, les milieux comptables s'interrogent sur la façon dont certaines normes, par exemple celles sur les impôts futurs, les états financiers consolidés et les contrats de location devraient s'appliquer à ces entreprises³. Pour les PME où les actionnaires sont à la fois propriétaires et souvent seuls gestionnaires, il est possible que les coûts engendrés par la complexification de la normalisation comptable excèdent les avantages informationnels qui en découlent. L'éventail des utilisateurs des états financiers est plus restreint dans le cas des PME que dans celui des sociétés ouvertes. Dans ce contexte, les utilisateurs à la fois actionnaires et gestionnaires ont une connaissance intime de l'entreprise et peuvent ainsi avoir accès à des informations supplémentaires. Il est donc possible qu'ils accordent moins d'importance aux états financiers.

Pour les PME où les actionnaires sont à la fois propriétaires et souvent seuls gestionnaires, il est possible que les coûts engendrés par la complexification de la normalisation comptable excèdent les avantages informationnels qui en découlent.

En réponse à la problématique des PME d'obtenir un équilibre entre la complexification des normes comptables et les besoins des utilisateurs des états financiers, l'ICCA a instauré en 2002 le principe de l'information différentielle. Dans le cadre conceptuel de la comptabilité, l'information différentielle repose sur l'équilibre coûts-avantages décrit

Le présent article évalue l'impact des choix comptables sur les demandes de financement pour une PME.

dans le Manuel de l'ICCA, qui mentionne que l'objectif des états financiers est de répondre aux besoins des utilisateurs et donc d'être utiles pour la prise de décision. Ainsi, le chapitre 1300 du Manuel de l'ICCA intitulé « information différentielle » établit les principes du recours à l'information différentielle par certaines sociétés à but lucratif n'ayant pas l'obligation publique de rendre des comptes, habituellement des PME. Tel que présenté au tableau 1, dans certaines conditions déterminées,

La décision des PME de se prévaloir de l'information différentielle est motivée par le fait que les besoins en informations sont plus limités que dans le cas des sociétés ouvertes.

les entreprises admissibles peuvent être autorisées à appliquer des traitements différentiels prévus dans une norme comptable. La décision des PME de se prévaloir de l'information différentielle est motivée par le fait que les besoins en informations sont plus limités que dans le cas des sociétés ouvertes. En effet, les bailleurs de fonds ont une grande facilité à obtenir l'information au moyen de canaux alternatifs. Par exemple, le premier groupe d'utilisateurs externes que sont les banquiers inclut dans ses conventions de prêt la remise d'informations mensuelles qui seront connues quelques mois plus tard dans les états financiers, sans compter qu'ils ont accès à l'information privilégiée fournie par l'observation des transactions bancaires⁴. L'influence économique qu'exercent en général les bailleurs de fonds leur facilite l'accès à des informations

supplémentaires complétant celles que fournissent les états financiers (par exemple, l'information sur les biens personnels des propriétaires, les plans d'affaires et les

budgets, ainsi que le détail des biens donnés en garantie). L'évaluation des avantages de l'information financière en fonction de ces utilisateurs s'avère donc pertinente.

Tableau 1		
Comparaison entre les traitements différentiels possibles et les traitements applicables aux entreprises non admissibles.		
Normes comptables	Traitements différentiels	Traitements applicables aux entreprises non admissibles
<p>Regroupement d'entités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Placement dans les filiales (chapitre 1590) ➤ Placements dans des coentreprises (chapitre 3055) ➤ Placements dans des satellites (chapitre 3051) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Placements comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition ➤ Placements comptabilisés à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition ➤ Placements comptabilisés à la valeur d'acquisition 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ États financiers consolidés ➤ États financiers consolidés proportionnellement ➤ Placements comptabilisés à la valeur de consolidation
Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels (chapitre 3064)	Option de soumettre l'actif à un test de dépréciation seulement lorsque la survenance d'un événement indique que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable	Soumettre l'actif à un test de dépréciation annuellement
Classement des actions rachetables au gré du détenteur émises dans le cadre d'une planification fiscale (chapitre 3861)	Présentation dans les capitaux propres	Présentation dans le passif
Impôts sur les bénéfices (chapitre 3465)	Comptabilisation selon la méthode des impôts exigibles	Comptabilisation selon la méthode des impôts futurs
Description du capital-actions autorisé (chapitre 3240)	Description des seules catégories d'actions émises	Description des toutes les catégories d'actions autorisées
Information à fournir sur la juste valeur des instruments financiers (chapitre 3861)	Divulgaration par voie de notes sauf si la juste valeur est difficilement déterminable	Divulgaration par voie de notes

2. Critères décisionnels lors des demandes de financement

Puisqu'il est possible en vertu du chapitre 1300 du Manuel de l'ICCA d'utiliser des traitements comptables simplifiés et de présenter certaines informations par voie de notes afférentes aux états financiers, ces choix comptables peuvent avoir un impact majeur sur la structure financière projetée par une entreprise. Par exemple, l'utilisation de l'information différentielle pourrait modifier les résultats de l'analyse des états financiers par ratios. Or, le financement bancaire est souvent attribué sur la base des ratios comme les ratios de liquidité, d'endettement et de rentabilité. Nous savons que les prêteurs ont comme pratique d'utiliser les informations financières telles que présentées dans les états financiers dans le calcul de leurs ratios, et ce, malgré les informations contenues dans les notes aux états financiers^{5, 6}. Étant donné cette pratique, il y a lieu de se demander si l'information différentielle peut avoir comme conséquence la modification d'une décision de financement. La connaissance de l'impact du choix comptable sur le calcul des ratios et ultimement sur la décision de financement devient donc un enjeu important pour les intervenants dans le processus d'établissement des états financiers d'une PME. De plus, afin de bien évaluer cet enjeu, nous devons être en mesure de connaître les critères décisionnels qu'utilisent les professionnels du crédit bancaire lors d'un processus visant l'octroi de financement.

Le financement bancaire est souvent attribué sur la base des ratios comme les ratios de liquidité, d'endettement et de rentabilité.

2.1 Importance des facteurs de nature qualitative

Pour se forger une image sur une demande de financement, le banquier dispose de plusieurs

Les décisions de crédit pour les PME se prennent sur la base d'informations financières quantifiables (ratios) et à partir d'informations de nature plutôt qualitative (caractéristiques de la gouvernance ou la réputation de l'entreprise).

informations (états financiers, liste des comptes clients, liste de stocks, etc.) qui lui permettent de faire un diagnostic sur la situation financière de l'entreprise en particulier pour le crédit bancaire (prêt à terme ou marge de crédit) qui s'avère être la principale source de financement des PME. Cependant, les établissements de crédit ont des normes à respecter. Pratiquement aucun banquier, quel que soit son intérêt pour une entreprise, ne pourra la soutenir si elle ne remplit pas les critères fixés par l'institution financière⁷. Plus précisément, les décisions de crédit pour les PME se prennent sur la base d'informations financières quantifiables (ratios) et à partir d'informations de nature plutôt qualitative (caractéristiques de la gouvernance ou la réputation de l'entreprise). Sans ces informations, plusieurs petites entreprises risquent de voir leur demande de financement rejetée puisque parfois, les informations financières quantifiables sont limitées ou incomplètes⁸. Par conséquent, le banquier joue un rôle clé dans l'interprétation des informations qualitatives afin de fournir un profil plus complet pour l'analyse de financement. En d'autres mots, les ratios et les états financiers ne donnent pas toujours le portrait complet de l'entreprise. Des informations complémentaires sont souvent nécessaires. Également, les banquiers donnent une valeur ajoutée à

Les ratios et les états financiers ne donnent pas toujours le portrait complet de l'entreprise.

l'information de nature qualitative puisqu'elle leur permet d'exercer leur jugement et d'essayer de satisfaire aux besoins de leurs clients. L'information quantifiable offre moins de souplesse quant à son interprétation. Les travaux menés auprès de banquiers américains concluent que les propriétaires de PME ont davantage à entretenir de bonnes relations avec leur banquier⁷. De façon plus précise, bien que les données quantifiables fournissent une évaluation rapide d'une demande de crédit à une nouvelle institution financière, la décision pourrait éventuellement être différente à la suite de la prise en compte de facteurs qualitatifs. De plus, la pertinence de l'information qualitative est plus importante pour les PME ayant peu d'historique que pour les entreprises étant en opération depuis de nombreuses années. Ces dernières bénéficieront davantage des critères quantitatifs comme l'analyse par ratios.

2.2 Importance des facteurs de nature quantitative

Les facteurs quantitatifs cadrent toujours de façon importante dans les critères décisionnels des banquiers. Les utilisateurs des états financiers de PME ont, dans la plupart des cas, la possibilité d'obtenir des compléments d'information s'ils le désirent. Les prêteurs ont ainsi souvent une connaissance particulière des activités de leurs clients, ce qui leur permet de dresser un tableau assez complet de la situation financière de l'entreprise. Cependant, ce tableau ne serait complet sans l'analyse par ratios. Les ratios sont des outils dont les banquiers se servent pour évaluer la situation financière de l'entreprise. Ils sont aussi des indicateurs permettant à la haute direction de l'institution financière de gérer son risque de crédit et ainsi enlever un peu de latitude aux directeurs de compte. L'évolution des ratios peut être suivie à l'aide des états financiers des années précédentes afin de dégager les tendances, ou de les comparer aux moyennes de l'industrie.

Les prêteurs ont ainsi souvent une connaissance particulière des activités de leurs clients, ce qui leur permet de dresser un tableau assez complet de la situation financière de l'entreprise. Cependant, ce tableau ne serait complet sans l'analyse par ratios.

Comparativement aux autres professionnels du crédit bancaire (prêts hypothécaires ou prêts personnels), les banquiers travaillant pour le crédit commercial font des analyses plus sophistiquées des états financiers⁹. Ils mettent l'accent sur des critères comme les caractéristiques de la gouvernance de l'entreprise, les flux monétaires générés, l'historique de crédit, le risque de crédit et naturellement la capacité de l'entreprise à rembourser le prêt. Pour évaluer ces critères quantitatifs, les banquiers utilisent des prévisions financières et l'analyse de ratios.

Les déterminants des choix comptables ont fait l'objet d'une attention prépondérante du point de vue des sociétés ouvertes à travers les études s'inscrivant notamment dans le courant de la théorie comptable positive¹⁰. Bien qu'il n'en soit pas de même pour les PME, ces dernières peuvent sans doute tirer avantage à recourir à certains choix comptables par exemple, le traitement différentiel sur les impôts. N'étant pas tenues de constater une charge d'impôts futurs, les entreprises admissibles peuvent augmenter leur bénéfice, projetant ainsi une meilleure image pour l'obtention ou le renouvellement d'un emprunt bancaire avec les meilleures conditions possibles.

3. Influence de la présentation des états financiers sur les décisions de financement

L'objectif des états financiers est de communiquer des informations utiles à leurs utilisateurs qui ont à prendre des décisions en matière d'attribution des ressources ou à apprécier la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité de gérance. En conséquence, les états financiers fournissent des informations sur les ressources économiques, les obligations et les capitaux propres de l'entité, l'évolution des ressources économiques, des obligations et des capitaux propres de l'entité et sur la performance économique de l'entité (ICCA, chapitre 1000.15). La prise de décision étant un des principaux objectifs des utilisateurs des états financiers, il est intéressant d'analyser si les différents choix comptables qui sont offerts aux entreprises peuvent modifier le jugement des décideurs. Cette responsabilité de préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) incombe à la direction de l'entreprise. Ainsi, la direction dispose parfois d'un éventail de conventions comptables différentes qui pourraient influencer le jugement des parties qui utilisent les états financiers à des fins décisionnelles. Le responsable du processus de présentation de l'information financière d'une entreprise adoptera des conventions comptables qui auront un impact certain sur la présentation des états financiers. Nous avons seulement à penser au choix d'une méthode d'amortissement des immobilisations, à la constatation des produits ou encore à l'adoption de traitements différentiels. Certains choix comptables ont des répercussions sur la mesure, soit le montant qui sera constaté dans les états financiers ou présenté par voie de notes afférentes aux états financiers; alors que d'autres modifient seulement la présentation de l'information financière. Mais est-ce que tous les utilisateurs des états financiers sont en mesure de capter et de percevoir l'information de la même façon?

De façon générale, les conclusions de plusieurs travaux de recherche convergent vers un constat: les utilisateurs des états financiers sont influencés par la façon de présenter l'information financière dans les états financiers. La littérature indique que la comptabilisation ou la présentation par voie de notes aux états financiers influencent la perception des utilisateurs des états financiers^{6,11}. Plus précisément, si l'information est comptabilisée dans les états financiers, la prise en compte de cette information sera plus importante que si elle est présentée par voie de notes afférentes aux états financiers. De plus, certains auteurs^{5 et 12} constatent que la divulgation par voie de notes aux états financiers n'est pas un substitut à la comptabilisation de cette information dans le corps même des états financiers. Conséquemment, les professionnels du crédit bancaire pourraient être sensibles au fait qu'une entreprise se prévale de traitements différentiels puisque ceux-ci permettent dans certaines circonstances de présenter des informations par voie de notes plutôt que de les comptabiliser dans les états financiers.

L'analyse de la littérature indique également que les professionnels du crédit bancaire utilisent les états financiers dans le cadre d'une analyse de financement. Les facteurs quantitatifs tels que l'analyse par ratios et les prévisions de trésorerie jouent un rôle important dans l'analyse d'une demande de financement. Ce constat est également partagé par l'ICCA^{3 et 13}. L'utilisation des états financiers et l'analyse par ratios permettent

L'utilisation des états financiers et l'analyse par ratios permettent ainsi aux utilisateurs d'évaluer deux éléments clés du processus de demande de crédit : la rentabilité et la solvabilité d'une entreprise.

ainsi aux utilisateurs d'évaluer deux éléments clés du processus de demande de crédit : la rentabilité et la solvabilité d'une entreprise. En effet, la rentabilité d'une entreprise se mesure généralement par le montant du bénéfice net présenté dans les états financiers, alors que la solvabilité réfère à l'analyse des prévisions de trésorerie souvent calculées à partir des états financiers historiques.

L'application de traitements différentiels a comme conséquence de modifier la présentation de l'information financière dans les états financiers et elle peut également modifier considérablement le calcul des ratios. De façon plus précise, le traitement différentiel concernant les impôts futurs permet à une entreprise admissible de présenter l'information par voie de notes complémentaires aux états financiers plutôt que de comptabiliser les impôts futurs dans le

L'application de traitements différentiels a comme conséquence de modifier la présentation de l'information financière dans les états financiers et elle peut également modifier considérablement le calcul des ratios.

4. Méthodologie

Les données ayant servi aux fins de cette étude ont été obtenues grâce à une méthodologie quasi expérimentale. En s'inspirant de quelques travaux antérieurs^{12, 14, 15}, les participants, répartis en deux groupes, devaient analyser une requête de prêt commercial d'une entreprise fictive, décider de l'octroi du prêt et déterminer la prime de risque à exiger de l'emprunteur. Les hypothèses reflétaient le postulat que le choix d'utiliser des traitements comptables différentiels peut avoir un impact sur les critères décisionnels telle l'analyse par ratios qu'utilisent les banquiers lors d'une demande de financement.

corps même des états financiers. Quant au traitement différentiel des actions rachetables au gré du détenteur, elles peuvent être présentées dans les capitaux propres au lieu d'être dans le passif et les variations de prix de rachat des actions sont présentées par voie de notes afférentes aux états financiers alors que les entreprises qui ne sont pas admissibles doivent les comptabiliser dans l'état des résultats.

En prenant en compte les arguments discutés précédemment, il en découle une hypothèse voulant que le choix d'utiliser des traitements différentiels puisse avoir un impact sur les critères décisionnels qu'utilisent les banquiers lors d'une demande de financement. En effet, l'application de traitements comptables "simplifiés" ou non conformes aux principes comptables généralement reconnus modifie l'évaluation du risque de crédit établi par le banquier¹⁴. Par conséquent, il est probable que les traitements différentiels influenceront les professionnels du crédit bancaire dans leur décision de financement. Cette suggestion a été confrontée à la réalité suivant une approche méthodologique qu'il convient de présenter.

Compte tenu de la quantité et de la qualité des informations à recueillir, un questionnaire spécifique a été privilégié comme instrument de mesure. De plus, deux officiers bancaires responsables du financement d'entreprises ont été interrogés afin de s'assurer de l'intégralité des informations à fournir dans le questionnaire. Ainsi, les rencontres avec les banquiers ont permis d'élaborer un cas qui fait preuve de beaucoup de réalisme en incluant les informations requises à une décision de financement.

Deux scénarios comportant plusieurs éléments requis par les professionnels du crédit bancaire

pour prendre une décision de financement ont été présentés à l'échantillon. Une mise en situation était offerte aux participants dans laquelle le secteur d'activités de l'entreprise fictive DEF inc., les caractéristiques entourant la gouvernance, l'historique de la société et les besoins futurs en financement de l'entreprise ont été définis. De plus, les états financiers présentés aux sujets incluaient un rapport de mission d'examen sans réserve, un état des résultats, un état des bénéfices non répartis, un état des flux de trésorerie, un bilan ainsi que les notes complémentaires afférentes aux états financiers. La demande soulevée aux participants était la suivante :

“Effectuer l'analyse du risque de crédit de DEF inc. et recommander ou non le financement supplémentaire demandé à savoir un prêt de 2 000 000 \$ pour l'agrandissement de l'usine et l'achat

5. Résultats et discussion

Le résultat principal de l'étude semble indiquer que l'utilisation de traitements comptables différentiels n'influence pas les décisions de financement ni les variables entourant ces décisions telles, la prime de risque liée au financement et l'évaluation des degrés de rentabilité et de solvabilité de l'entreprise. Pour expliquer ces résultats, plusieurs facteurs doivent être pris en compte, dont les facteurs jugés importants par les répondants pour la prise de décision lors d'une analyse de financement. En effet, le questionnaire administré à l'échantillon permettait entre autres d'analyser les facteurs les plus importants identifiés par les sujets dans le processus décisionnel relatif à une demande de financement. Le tableau 2 résume les réponses des participants. Nous pouvons remarquer qu'environ 17,5 % des répondants des deux groupes ont indiqué comme facteur important les flux de trésorerie.

d'équipement et une augmentation de 500 000 \$ du crédit d'exploitation pour financer l'augmentation du fonds de roulement”.

Le groupe contrôle a reçu des états financiers dans lesquels DEF inc. ne se prévalait pas des traitements différentiels relatifs à la présentation des actions rachetables au gré du détenteur et à la comptabilisation des impôts futurs. Le groupe expérimental a reçu des états financiers dans lesquels DEF inc. utilisait l'information différentielle décrite précédemment. Les participants des deux groupes devaient répondre à la même demande soit celle exposée précédemment. L'assignation des sujets à l'un de ces deux groupes a été faite de façon aléatoire. Cette expérimentation a permis d'obtenir des résultats dont il convient de préciser la portée.

L'utilisation de traitements comptables différentiels n'influence pas les décisions de financement ni les variables entourant ces décisions telles, la prime de risque liée au financement et l'évaluation des degrés de rentabilité et de solvabilité de l'entreprise.

Les flux de trésorerie présentés dans les états financiers ne sont pas affectés par les choix de traitements différentiels. Ceci porte à croire que la décision de financement devrait être inchangée sur la base de la présentation des états financiers. Cependant, si ces répondants considèrent les flux de trésorerie futurs plutôt que ceux passés, ils pourraient alors être influencés par le changement de présentation des états financiers puisque les prévisions de trésorerie sont souvent établies à partir du bénéfice net présenté dans les états financiers. Par conséquent, en présentant un changement dans le bénéfice net attribuable à l'utilisation

Tableau 2
Nombre de mentions des facteurs les plus importants dans la décision relative à l'autorisation du financement et à la détermination de la prime de risque le cas échéant

Facteurs	Groupe contrôle	Groupe expérimental
Fonds de roulement	4 (6,35 %)	8 (15,69 %)
Rentabilité et/ou solvabilité	9 (14,28 %)	5 (9,80 %)
Flux de trésorerie	11 (17,46 %)	9 (17,65 %)
Endettement	12 (19,05 %)	8 (15,69 %)
Couverture intérêts	12 (19,05 %)	5 (9,80 %)
Comparaison avec le secteur	3 (4,76 %)	3 (5,88 %)
Autres facteurs	12 (19,05 %)	13 (25,49 %)
Total	63 (100 %)	51 (100 %)

des traitements différentiels, il est possible que les prévisions de trésorerie soient également différentes.

Les variables rentabilité et solvabilité, flux de trésorerie, endettement et couverture des intérêts ont été jugées importantes puisque le nombre de mentions représente 70 % (groupe contrôle) et 53 % (groupe expérimental) de l'ensemble des variables identifiées. Afin de pouvoir mesurer la sensibilité des choix comptables sur les décisions de financement, la méthodologie utilisée ne prévoyait pas d'effet très significatif sur les résultats de ces ratios. Par contre, le désir d'analyser si une petite différence dans la présentation des états financiers allait pouvoir corroborer les hypothèses de recherche a eu un effet pervers, puisque les résultats ont été statistiquement non significatifs. L'effet le plus saillant des traitements différentiels a été sur le fonds de roulement. Une analyse détaillée des réponses de ceux ayant identifié le fonds de roulement comme élément important a été effectuée, mais les résultats sont demeurés très semblables. En effet, les cotes de solvabilité et de rentabilité se situent en moyenne à 3 pour le groupe contrôle et à 2,8 pour le groupe expérimental ce qui ne représente pas une différence économiquement importante. Quant

à la décision d'octroyer le prêt d'exploitation, les sujets considérés répondent oui à 100 % dans les deux groupes alors que pour la décision relative au prêt à terme, ils l'accordent à 33 % dans le groupe contrôle comparativement à 75 % dans le groupe expérimental. Cependant, les derniers résultats sont calculés à partir d'un très faible échantillon soit 4 à 6 répondants. Finalement, les primes de risque sont identiques pour les deux groupes avec une moyenne de 2,5 %. Ces dernières analyses portent à conclure que même si le ratio de fonds de roulement est jugé important, les décisions de crédit demeurent inchangées à la suite de l'application de traitements différentiels.

Finalement, une autre explication des résultats réside peut-être dans le fait que le groupe expérimental a plus d'expérience en moyenne que le groupe contrôle et la différence est marginalement significative (valeur $p = 0,074$). Par conséquent, il se pourrait que les professionnels du crédit bancaire plus expérimentés soient en mesure d'isoler l'impact des traitements différentiels ce qui explique une partie des résultats identiques entre les deux groupes à l'étude.

Cette étude comportait certaines limitations. Le recensement de la littérature a permis de constater que certains travaux de recherche semblables à cette étude contiennent des lacunes qui sont également applicables à la méthodologie employée. Par exemple, il est certain que les sujets n'avaient pas en main tous les éléments pertinents à une analyse de financement tel qu'il aurait été possible d'obtenir dans une réelle demande de crédit. Il est donc impossible de mesurer la relation coûts-avantages qui est reliée aux vraies décisions des banquiers. Les sujets disposaient d'information générale sur la compagnie à l'étude telle que, l'historique, la réputation, le style de gouvernance, le niveau de concurrence et ses besoins en financement. Cependant, ils ne pouvaient discuter avec le promoteur et n'avaient pas accès à des informations supplémentaires par exemple le cautionnement que pourrait offrir ce dernier. Or, dans une analyse réelle de financement, ce genre d'informations est souvent nécessaire, surtout lorsqu'il s'agit d'une PME. Ceci porte à croire que les banquiers pourraient prendre leurs décisions en considérant également des facteurs pour lesquels il est impossible d'en évaluer les impacts.

De plus, il y a lieu de s'interroger sérieusement sur les questionnaires basés sur des notions comptables qui sont administrés à des profes-

sionnels de différentes disciplines tels les banquiers. Comme il est mentionné précédemment, la décision de crédit repose certes sur des informations comptables, mais elle repose également sur des variables qualitatives (gouvernance, l'historique, réputation de l'entreprise). Le modèle étant incomplet, il est donc possible que la corrélation soit nulle entre les variables comptables et celles entourant la décision de crédit. D'ailleurs, les travaux antérieurs^{4, 7 et 8} vont dans le même sens en suggérant que les décisions de crédit se prennent à partir d'éléments financiers quantifiables et à partir d'informations de nature qualitative.

L'examen de ces lacunes pourrait contribuer à la préparation et à la rédaction d'un questionnaire en sciences comptables chez une population qui n'est pas de profession comptable de façon à pouvoir tester adéquatement les hypothèses élaborées initialement. De plus, cet article ouvre la voie vers de nouvelles recherches puisque la motivation derrière l'hypothèse de recherche demeure entière. Les conclusions que pourraient générer une étude subséquente permettraient de contribuer de façon importante à la pratique en sciences comptables et plus particulièrement de comprendre et d'analyser l'impact des choix comptables sur les décisions de financement relatives aux PME québécoises.

6. Conclusion

L'effet possible des traitements différentiels sur les décisions de financement des PME est encore loin d'être résolu. De nouvelles études seront nécessaires pour examiner davantage ce lien.

Cette nouvelle piste de recherche est d'autant plus actuelle avec la venue à très court terme d'importants changements dans la normalisation comptable canadienne; à savoir l'utilisation possible des IFRS.

Cette nouvelle piste de recherche est d'autant plus actuelle avec la venue à très court terme d'importants changements dans la normalisation comptable canadienne; à savoir l'utilisation possible des IFRS.

En effet, plus récemment, le CNC a entrepris de façon prioritaire un examen approfondi des besoins des utilisateurs des états financiers des

PME pour déterminer quelle serait, en matière d'information financière, l'approche qui conviendrait le mieux à ces besoins. Des délibérations sur ce sujet ont débuté vers la fin de l'année 2006 et différentes options ont été envisagées afin de trouver une stratégie répondant expressément aux besoins particuliers des utilisateurs des états financiers produits par les différents types d'entreprises. La première option est une approche différentielle fondée sur les PCGR applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Cette option implique la modification des PCGR applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes (les normes IFRS) par l'élimination de certaines exigences ou l'intégration de traitements différentiels dans les normes.

La deuxième option est basée sur l'adoption de l'IFRS pour les PME à la suite de la publication par l'International Accounting Standards Board (IASB) d'un projet de normes pour les PME afin de fournir un ensemble de normes comptables simplifiées et autonomes qui convient aux petites sociétés non cotées. Ainsi, cette option comporterait certaines modifications pour répondre aux besoins des PME canadiennes.

Finalement, la dernière option envisagée s'avère être un ensemble de normes élaborées de façon indépendante et propre au contexte canadien. Selon cette solution, le CNC élaborerait un ensemble de normes indépendantes des normes applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes.

Évidemment, toutes ces options impliquent que des changements importants soient apportés au système d'information financière des entreprises et qu'un délai suffisant soit prévu pour assurer une transition en douceur. Actuellement, la troisième option a été retenue et un exposé-sondage a été publié en avril

2009 afin de recueillir les commentaires des parties intéressées. Les PME auront donc accès à différentes possibilités à savoir l'utilisation des IFRS, l'utilisation des normes comptables canadiennes actuelles avec la possibilité d'utiliser les traitements différentiels. Enfin, les PME pourront utiliser des normes indépendantes qui seront fort probablement en vigueur en 2011 avec une application anticipée permise dès 2009. ■

Bibliographie

- ¹ ICCA (2002), « Historique et fondement des conclusions, chapitre 1300 », *Manuel de l'ICCA*, ICCA, Toronto.
- ² Les entreprises sans obligation publique de rendre des comptes incluent notamment les PME.
- ³ L'information financière des sociétés fermées, document de travail. Conseil des normes comptables, mai 2007.
- ⁴ Mester L., Nakamura L., Renault M. (2005). « Transactions accounts and loan monitoring », Série Federal Reserve bank of Philadelphia Working Papers.
- ⁵ Brooks R., Scott J. et Pearson T. (1996), « The use of fair-value disclosures to assess liquidity and solvency in credit decision », *Commercial lending review*, pp. 67-73.
- ⁶ Harper R., Mister W. et Strawser J. (1987), « The impact of new pension disclosure rules on perceptions of debt », *Journal of accounting research*, pp. 327-330.
- ⁷ Scott J.A. (2006). « Loan Officer Turnover and Credit Availability for Small Firms », *Journal of Small Business Management*, Vol. 44, p. 544, 12 pages.
- ⁸ Berger A. et Udell G. (1995). « Relationship Lending and Lines of Credit in Small Firm Finance », *Journal of Business*, pp. 351-382.
- ⁹ Kwok H. (2002). « The effect of cash flow statement format on lenders' decisions », *The International Journal of Accounting*, Vol. 37, p. 347.
- ¹⁰ Watts R. et Zimmerman J.L. (1978). « Toward a positive theory of the determination of accounting standards », *Journal of accounting research*, pp. 112-134.
- ¹¹ Sami H. et Schwartz B.N. (1992). « Alternative Pension Liability Disclosure and the Effect on Credit Evaluation: An Experiment », *Behavioral research in accounting*, pp. 49-62.
- ¹² Viger C., Belzile R., Lagrange B. (2005), « L'effet du mode de divulgation des options d'achat d'actions sur les décisions des directeurs de comptes de Desjardins », *Les séminaires de la chaire de coopération Guy-Bernier*, Février 2006, 39 pages.
- ¹³ ICCA (1999), L'information financière des PME, ICCA.
- ¹⁴ Baker W. (1990). « How Non-GAAP Financial Statements Affect Loan Officers and Borrowers », *The Journal of Commercial Bank Lending*, mai, pp. 23-29.
- ¹⁵ Coker J. W. et Hayes R. (1992). « Lenders' Perceptions of Income-Tax-Basis Financial Reporting by Small Business », *Journal of Small Business Management*, Jul. 1992, Vol. 30, Iss. 3, p. 66, 11 pages.



**CENTRE D'ENTREPREURIAT ET D'ESSAIMAGE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

Un fidèle allié de tes idées!

Le CEE-UQAC t'offre :

- ▶ **Un accompagnement personnalisé en création, démarrage et relèvement d'entreprise!**
 - Validation d'idées d'affaires
 - Soutien à la réalisation du plan d'affaires
- ▶ **Des activités à saveur entrepreneuriale!**
 - Midi-conférences, colloques, salons
 - Ateliers d'information et de perfectionnement
 - Chroniques entrepreneuriales
 - Concours
- ▶ **Des projets technologiques rémunérés, directement liés à ton champ d'études, qui te permettent de travailler dans les PME régionales!**
- ▶ **Un réseau international d'affaires à l'UQAC (RIA-UQAC) qui permet aux PME de développer des projets d'affaires avec l'étranger grâce à la collaboration des étudiants internationaux gradués de l'UQAC!**



UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À TA PORTÉE!

Viens nous rencontrer!

CEE-UQAC

555, boul. de l'Université, local H1-1180
Pavillon des humanités, UQAC
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
Téléphone : 418 545-5011 poste 4655
Courriel : cee-uqac@uqac.ca

CEE-UQAC Côte-Nord

Cégep de Sept-Îles, 175, de la Vérendrye, Sept-Îles (Québec) G4R 5B7
Téléphone : 418 968-8387 • cee_cn@uqac.ca

À noter que certaines modalités sont rattachées aux interventions du CEE-UQAC. Plusieurs de nos services s'adressent exclusivement à la communauté de l'UQAC.

www.uqac.ca/ceeuqac

Fier partenaire des jeunes entrepreneurs !



Développement économique Canada
Canada Economic Development

Canada



Desjardins



UQAC
DÉPARTEMENT DES
SCIENCES ÉCONOMIQUES
ET ADMINISTRATIVES

FONDATION
UQAC

MALLETTE
Comptables agréés

UQAC

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À CHICOUTIMI